

Résolution sur la propagation de la bactérie *Xylella fastidiosa* qui affecte les oliviers

2015/2652(RSP) - 20/05/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté 507 voix pour, 115 voix contre et 37 abstentions, une résolution sur la propagation de la bactérie *Xylella fastidiosa* qui affecte les oliviers.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR et ALDE.

Les députés rappellent que la *Xylella fastidiosa* est une bactérie qui menace certaines cultures dans le sud de l'Europe, notamment les oliviers, les amandiers, les pêchers et les plantes ornementales. Elle représente en outre une menace potentielle pour les vignes, les agrumes et d'autres cultures, et pourrait entraîner des pertes colossales sans précédent et de graves conséquences économiques, environnementales et sociales. Actuellement, la souche qui affecte les oliviers dans **la région des Pouilles** est différente des isolats qui affectent la vigne ou les agrumes dans d'autres régions du monde.

Constatant que les décisions d'exécution adoptées par la Commission avant avril 2015 se sont essentiellement concentrées sur des mesures internes visant à lutter contre l'épidémie, les députés soulignent qu'elles ne tiennent pas compte de la **nécessité de prendre des mesures énergiques visant à empêcher l'introduction de la maladie dans l'Union européenne** en provenance de pays tiers. En conséquence, le Parlement appelle la Commission à prendre des mesures ciblant la *Xylella fastidiosa* afin d'empêcher l'importation de matériel infecté au sein de l'Union.

Ils déplorent la lenteur de réaction de la Commission et à l'approche de l'été, l'appellent à prendre des mesures pour éviter la propagation de *Xylella fastidiosa* dans l'Union européenne, en ciblant les cultures les plus exposées, sans négliger les autres cultures susceptibles d'être gravement atteintes par la maladie.

D'autres mesures sont demandées comme:

- indemniser les producteurs pour les mesures d'éradication et la perte de revenus;
- inciter les producteurs à mettre en œuvre des mesures préventives et des moyens financiers et humains pour appliquer les stratégies pertinentes;
- encourager une intensification des recherches sur *Xylella fastidiosa*;
- mener des campagnes d'information dans les zones de l'Union susceptibles d'être touchées par la maladie;
- avertir les voyageurs des risques que comporte l'introduction dans l'Union des plantes provenant de pays touchés par *Xylella fastidiosa*.

Les députés demandent en outre l'élaboration de lignes directrices sur la mise en œuvre de mesures de prévention et de lutte contre la maladie, en précisant clairement leur champ d'application et leur durée, auxquelles les autorités et services compétents des États membres pourront se référer.

Enfin, le Parlement demande à la Commission d'élaborer un rapport annuel sur les mesures prises en la matière